

DOSSIER DE PRESSE

CAEN PRESQU'ÎLE, UN PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR NORMAND

Le projet Caen Presqu'île est un projet d'urbanisme qui figure parmi les principaux à l'échelle nationale. Après un travail méthodologique, d'analyse et d'études par plusieurs cabinets internationaux et l'élaboration d'un plan guide « la Grande Mosaïque » par l'agence MVRDV, la reconquête de la Presqu'île est en marche.

Les réalisations sont visibles sur la Pointe Presqu'île et 3 Zones d'Aménagement Concerté sont en cours de création avec des réunions publiques à venir.

Avec un périmètre à cheval sur 3 communes (Caen, Hérouville Saint-Clair et Mondeville), une surface de 300 hectares empreinte d'une histoire et de traces, le projet Caen Presqu'île fédère l'ensemble des parties prenantes sur le territoire. Ainsi les communes de Caen, d'Hérouville Saint-Clair et de Mondeville, la communauté urbaine Caen la mer, le syndicat mixte Ports Normands et Associés, la Région Normandie, mais aussi l'État et ses services et le Conseil Départemental du Calvados travaillent conjointement et en complémentarité dans le cadre d'une procédure de Projet d'Intérêt Majeur.

Cette collaboration est novatrice, Caen Presqu'île fait partie de la dizaine de projets d'intérêt majeur (PIM) en France qui ont vocation à accompagner les mutations urbaines des grandes agglomérations et à garantir une coordination optimale entre les acteurs publics.



CONTACTS PRESSE :

SPLA Caen Presqu'île | 1, avenue du Pays de Caen - 14460 Colombelles | 02.31.35.72.55 | communication@caen-presquile.fr | Aurélie CHALMEL

SOMMAIRE

LES ENJEUX DU PROJET CAEN PRESQU'ÎLE	3
<ul style="list-style-type: none">• Un enjeu métropolitain commun• Un projet unique en Normandie	
LES RÉALISATIONS AUJOURD'HUI	4
<ul style="list-style-type: none">• La Pointe Presqu'île	
LES RÉALISATIONS DEMAIN	5
<ul style="list-style-type: none">• Sur la Pointe Presqu'île• Sur les 3 zones d'aménagement concerté du projet Caen Presqu'île<ul style="list-style-type: none">○ Zone d'aménagement concerté la Presqu'île Hérouvillaise, Hérouville St-Clair○ Zone d'aménagement concerté Cœur Calix, Mondeville○ Zone d'aménagement concerté du Nouveau Bassin, Caen<ul style="list-style-type: none">▪ Ilot test sur le Nouveau Bassin• Desserte portuaire : accompagner l'urbanisation et le développement économique	<ul style="list-style-type: none">567891012
LE PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR (PIM)	12
<ul style="list-style-type: none">• Un PIM, c'est quoi ?• Les objectifs du projet d'intérêt majeur• Contenu et procédure d'élaboration• La procédure	
CAEN PRESQU'ILE, UN PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR NORMAND	13
CALENDRIER 2017	14
LE PAVILLON, LIEU D'APPROPRIATION DU PROJET PAR LE GRAND PUBLIC	15

LES ENJEUX DU PROJET CAEN PRESQU'ÎLE

Un enjeu métropolitain commun

À l'heure de l'étalement urbain et de la périurbanisation, le projet Caen Presqu'île est l'opportunité de créer de nouveaux quartiers répondants aux attentes des familles et des habitants, cherchant à la fois les avantages de la ville et de la campagne. En centre-ville, avec des services de proximité, une mobilité adaptée, les quartiers sur la Presqu'île offriront un nouveau mode de vie urbain dans un environnement très végétalisé et préservé de la présence des voitures dans l'espace public.

Ce projet urbain d'une ampleur unique donne au territoire et à la Normandie l'opportunité de renforcer sa notoriété, sa dynamique et son potentiel d'attractivité, en plus de ses atouts économiques, touristiques et patrimoniaux reconnus à l'international.

Caen Presqu'île : un projet transversal porté par tous pour un territoire ambitieux et novateur.

Les ambitions du projet :

- renforcer l'espace métropolitain caennais
- valoriser l'identité et l'ouverture maritime et fluviale du territoire
- répondre aux objectifs des collectivités en matière d'habitat, de développement économique, de protection de l'environnement et de développement culturel, touristique et de loisirs
- participer à l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération et de la région Normandie
- construire un territoire durable et innovant dans sa conception urbaine, notamment dans sa capacité à être évolutif et à se renouveler
- rendre cet espace central aux habitants, aux usagers du territoire, en concevant un projet en concertation avec l'ensemble des acteurs et favorisant le retour des habitants en cœur de ville

Un projet unique en Normandie

La reconquête de ce territoire de 300 hectares est en marche depuis 2010 avec les villes de Caen, Mondeville et d'Hérouville Saint-Clair, la communauté urbaine Caen la mer, le syndicat mixte des Ports Normands Associés et la Région Normandie.

Le projet Caen Presqu'île ne ressemble à aucun autre. Son histoire, son périmètre sur 3 communes, sa proximité avec la mer, la gare, le centre-ville de Caen font de ce territoire un livre ouvert à écrire ensemble. Habitants, collectivités, acteurs locaux, entreprises, associations... chacun, à sa façon, participe de la création de l'identité de ce projet collectif et novateur.

Le projet Caen Presqu'île est un projet de renouvellement urbain d'ampleur et par nature, complexe. Il nécessite donc une intervention croisée des différents acteurs. La Région est partie prenante de ce projet structurant car il s'agit d'un enjeu d'attractivité pour l'agglomération de Caen et donc pour le territoire régional. La Région pourra ainsi mobiliser des financements dans le cadre des futures contractualisations avec les EPCI et de la convention 2017-2021 Région / EPF Normandie.

LES RÉALISATIONS AUJOURD'HUI

La Pointe Presqu'île, sur la commune de Caen, est la partie la plus visible et la plus avancée en terme d'aménagements de la Presqu'île. Face au port, elle accueille déjà les entités culturelles du Cargö, de l'Ésam Caen/Cherbourg et du Dôme, et plus récemment de la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville. Des phases de construction de logements vont débuter prochainement dans cette continuité. Outre cette pointe Presqu'île, c'est maintenant les 3 premiers secteurs opérationnels sur Caen, Hérouville Saint-Clair et Mondeville qui vont faire l'actualité 2017.

La Pointe Presqu'île

Les principes d'aménagement :

- Maintenir les tracés des voies existantes qui servent de base à l'ossature urbaine du quartier
- Favoriser les liaisons piétonnes notamment en bordure d'eau afin de privilégier les rapports à l'eau.
- Minimiser l'impact de la voiture.
- Dégager des perspectives dans la profondeur de l'île de façon à manifester sa présence à partir du centre-ville très proche (transparences du quai Vendeuvre vers l'intérieur de l'île).
- Offrir une centralité verte, appelée «Grande Pelouse» : un espace vert de détente et de vie au cœur de ville, susceptible d'accueillir des manifestations avec un cône de vue sur l'Abbaye-aux-Dames

Maître d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics : MICHEL DESVIGNE / INESSA HANCH / EGIS

Les réalisations

De nouveaux équipements phares :

- le Tribunal de Grande Instance
- la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville (BADT)
- la base de canoë kayak
- la Grande Pelouse
- le Cargö
- l'Ésam Caen Cherbourg
- le Dôme

Aménagements réalisés

- Aménagement en aire piétonne du quai François-Mitterrand avec installation de bancs et d'arbres
- Création de la grande pelouse de deux hectares dans le perspective de l'Abbaye-aux-Dames entre la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville et le TGI
- Aménagement d'une liaison piétonne et vélo le long du canal avec des estacades
- Restructuration de la rue Dumont d'Urville et de l'avenue Victor-Hugo
- Aménagement d'un parking de 105 places à la pointe Nord-Est avec 6 places PMR

LES RÉALISATIONS DEMAIN

SUR LA POINTE PRESQU'ILE (Ville de Caen)



F. Decaens - Ville de Caen

Après la réalisation d'équipements, la construction de deux « parcelles » débute maintenant sur la Pointe Presqu'île. Suite à la consultation d'opérateurs, courant de l'été 2016, les opérateurs des lots 1 et 2 sont, à ce jour, retenus :

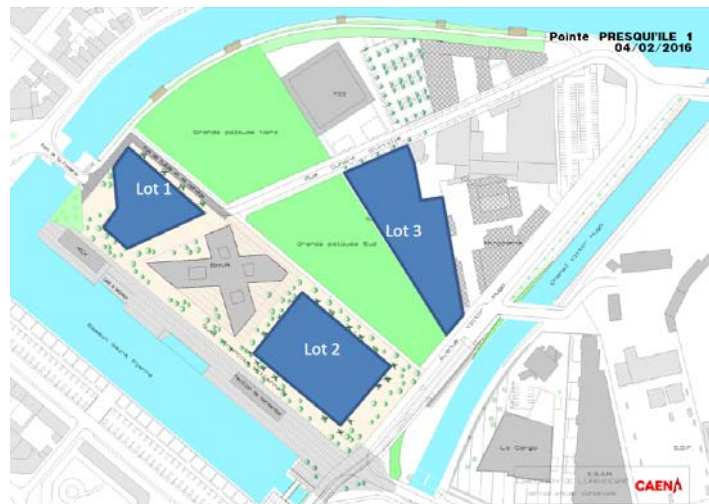
- **lot 1, face au pont de la Fonderie, sur l'ancien Pavillon Savare.** La société SEDELKA s'est engagée à réaliser 6 000 m² de surface de plancher pour la réalisation d'un programme mixte de constructions (logements, tertiaire, activités...)
- **lot 2, au sud de la Bibliothèque Alexis-de-Tocqueville, derrière le Pavillon.** La société IP2 (propriétaire de la Fermeture éclair associé à la société SOTRIM) aura en charge de réaliser le programme de constructions sur ce lot, programme mixte lui aussi, comprenant 12 000 m² de plancher

Concernant l'Espace à côté de la Minoterie

Le lot 3, une consultation d'opérateurs est en cours

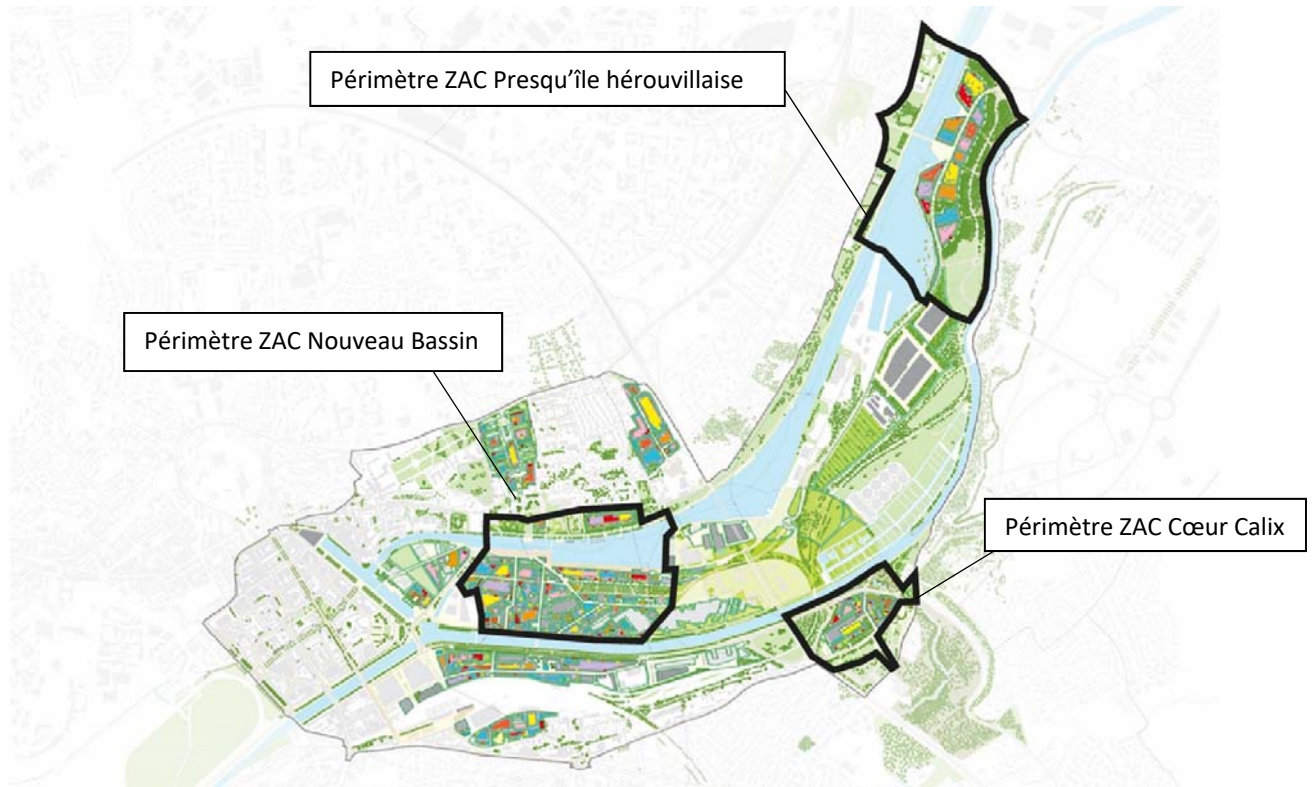
Planning prévisionnel des opérations

- **Automne 2016 :** Choix des opérateurs pour les lots 1 et 2.
- **Mars 2017 :** Après concours d'architecture menés par les opérateurs, pour chaque lot, les projets architecturaux seront présentés.
- **Fin 2017 :** Les permis de construire pourraient être autorisés.
- **Fin 2018 :** Les démarrages de chantier pourraient avoir lieu après commercialisation des programmes.



SUR LES 3 ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU PROJET CAEN PRESQU'ILE

Plan des ZAC en cours de création (périmètres prévisionnels non définitifs)



● Zone d'aménagement concerté de la Presqu'île hérouvillaise ●

Site majeur dans l'aménagement de la presqu'île, c'est un territoire d'évidence première car situé à proximité et en continuité de l'aire urbaine d'Hérouville Saint-Clair. Ce site vierge permet d'imaginer un quartier aux codes résolument nouveaux offrant un habitat ciblé, pour une population souhaitant trouver à la fois une relation forte au paysage naturel et un habitat à échelle humaine.

La concertation engagée dès le 21 janvier dernier sur ce projet de ZAC est amenée à se poursuivre dans les mois qui viennent. Les habitants souhaitant intégrer les ateliers de concertation pour participer à la définition de ce projet peuvent se rapprocher de l'Espace Citoyen, lieu d'information et d'échanges, d'animations pour les citoyens, de la mairie d'Hérouville Saint-Clair.

Espace Citoyen - Hôtel de Ville, 11 place Mitterrand – Hérouville Saint-Clair
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, 10h-12h et 14h-17h
Tél. 02 31 45 34 79 - e-mail. espacecitoyen@herouville.net

Quelques repères :

- Maître d'ouvrage : Ville d'Hérouville Saint-clair
- Maître d'œuvre de l'étude urbaine : Atelier Ruelle / SCE
- Surface : 28 hectares
- Population prévisionnelle : 3 150 habitants
 - o 1 400 logements (env.)
 - o 1 700m² de commerces et services
 - o 750m² de tertiaire

Échéances prévisionnelles :

- Poursuite des temps de concertation avec les habitants et professionnels
- Création de la ZAC au deuxième semestre 2017.

Principes d'aménagement :

- S'appuyer sur les aménités exceptionnelles de ce site pour associer vocation résidentielle et lieu de destination.
- Articuler le quartier entre une rive habitée côté canal, développant un rapport intense à l'eau et un parc naturel côté Orne renforçant la continuité écologique de la vallée. Ce parc de l'Orne doit s'infiltrer dans les parties habitées pour créer un paysage intérieur, vecteur de l'identité forte et naturelle de ce quartier.
- Faire dialoguer ce quartier avec les centres villes d'Hérouville Saint-Clair et de Colombelles, de part et d'autre de la vallée.
- S'appuyer sur les traces paysagères et les tracés de voiries existantes.



● Zone d'aménagement concerté Cœur Calix, Mondeville ●

Le site de la zone de Calix est stratégique car il condense en un même lieu les questions d'entrée de ville de Mondeville, mais aussi celle de Caen et enfin celle de l'aire urbaine si l'on intègre le viaduc. À cet endroit se conjuguent précisément les trois échelles de séquences d'entrée de ville.

Pour que le projet de la presqu'île existe, il est indispensable d'anticiper le renouvellement de la zone de Calix pour métamorphoser son image et réconcilier ce site avec l'Orne délaissée. La rivière retrouvée, la relation entre la ville et son fleuve, l'ouverture du paysage, autant de thèmes qui portent ce développement comme une articulation fondatrice du projet Presqu'île.

Quelques repères :

- Maître d'œuvre : consultation en cours
- Mandataire : SPLA Caen Presqu'île
- Surface : 17 hectares
- Population prévisionnelle : 1 040 habitants
 - Environ 460 logements
 - 430 m² de surface de vente
 - 2 500m² de surfaces tertiaire ou locaux d'activités (nouvelles ou déplacées)

En cours

- Démarche de maîtrise foncière engagée
- Projet immobilier en cours : Pierreval 140 logements

Échéances prévisionnelles :

- Désignation maîtrise d'œuvre avril 2017
- Création ZAC : décembre 2017
- Livraison Pierreval : 2019



● Zone d'aménagement concerté du Nouveau Bassin, Caen ●

Le secteur du Nouveau Bassin constitue un secteur prioritaire car à forte valeur identitaire pour le projet. Bénéficiant de l'atout de l'eau magnifié par le tracé du bassin, son expression portuaire est à valoriser dans l'usage. La conservation de la praticabilité du grand quai est essentielle pour permettre l'accostage des grands bateaux, notamment de croisière. La filière nautique doit rester sur le site et se développer en lien avec le bassin de Calix. De nouvelles fonctions urbaines viennent s'installer en complément des fonctions maritimes déjà présentes, et créent une cohabitation urbaine riche.

L'objectif est de mêler les différentes fonctions, loisirs, tourisme, résidence hôtelière, autour des atouts variés du site, pour former un complexe urbain fort rassemblant les deux berges, et associé à l'image maritime du Nouveau Bassin.

Le maître d'œuvre en charge de la réalisation de ce secteur est l'agence MVRDV. Une fois la ZAC créée, il sera en charge de de l'aménagement du quartier Nouveau Bassin.

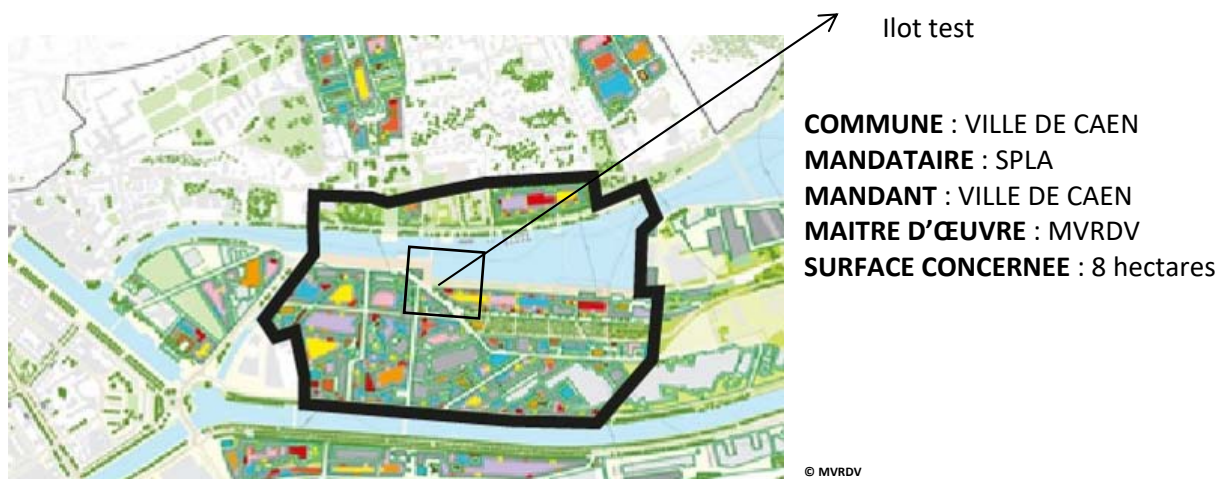
Pour rappel, l'agence MVRDV faisait partie des équipes présélectionnées lors du concours international lancé en 2011 sur le secteur de la Presqu'île. C'est elle qui a été retenue, à l'issue d'une année de travail collaboratif construit avec les agences François Leclercq et l'AUC, pour l'élaboration du plan guide définitif de la presqu'île.

Quelques repères :

- Maître d'œuvre : MVRDV / DIAGRAM / TOPOTEK / MAGEO / SOL PAYSAGE
- Mandataire : SPLA Caen Presqu'île
- Surface : 40 hectares
- Population prévisionnelle : 6500 habitants
 - o 2 900 logements (env.)
 - o 16 000m² d'activités tertiaire / surfaces dédiées aux activités nautiques, créatives et culturelles
 - o 3 200 m² de surfaces commerciales et services
 - o surfaces dédiées aux activités nautiques et aux industries créatives et culturelles
- Echéances prévisionnelles :
 - o Concertation publique : mars à décembre 2017
 - o Dossier de création de la ZAC : fin 2017
 - o Dossier de réalisation de la ZAC : fin 2018



>> Ilot test sur le Nouveau Bassin



Dans la cadre de la création de la zone d'aménagement du Nouveau Bassin, un îlot test sera réalisé (cf secteur concerné sur le plan ci-dessous)

Qu'est-ce qu'un îlot test ?

Le projet d'urbanisme Caen Presqu'île a été conçu via un plan guide définissant des concepts, des règles et des types de fonctionnalités sur cet espace.

Cet îlot test va permettre de tester l'ensemble de ces recommandations et orientations sur les différents sujets, à savoir :

- La mise en valeur de l'identité maritime et industrialo portuaire du site
- La place de la nature existante et à venir
- Les types de mobilités et le stationnement
- La place de l'espace public
- Les formes urbaines et leur densité

La conception de cet îlot sera réalisée à partir du plan guide en termes de logements, de place de la nature, de traces, de mobilité... Il permettra d'étudier la faisabilité de l'ensemble des principes d'urbanisme « grandeur nature », afin de les transposer ensuite sur les autres lots.

L'objectif est de définir les modalités de faisabilité d'aménagement de la Presqu'île selon les principes du plan guide et les contraintes techniques du territoire.

Mise en œuvre

Des réunions techniques auront lieu pendant toute la période de concertation. Elles ont déjà commencé pour définir, en fonction des contraintes du territoire, les types d'aménagement, les matériaux...

Intérêts

Ce travail d'étude poussé sur la faisabilité de la mise en œuvre du plan guide sur un territoire qui inclut des quais, un espace vert naturel existant, mais aussi des bâtiments industriels, des traces industrialo-portuaires...permettra d'étudier les possibilités de mise en œuvre concrètes des concepts développés dans le plan guide tels le maintien des traces, les « offsets », le bocage urbain...

Des concepts qui formeront à terme l'identité des quartiers de la presqu'île.

DESSERTE PORTUAIRE : ACCOMPAGNER L'URBANISATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S'il est un projet routier attendu depuis plusieurs années dans l'agglomération caennaise, c'est bien celui de la Desserte portuaire. Cette opération estimée à 10,2 millions d'euros est financée par la Région, le Département et Caen la mer. Sa fonction première sera d'assurer à terme le transit entre l'autoroute A13 et la RD 515 en direction d'Ouistreham. Cet axe aura également pour vocation de desservir le cœur de la presqu'île caennaise et les zones d'activités économiques et portuaires, et de garantir le déploiement du tramway à l'horizon 2019.

CE PROJET PERMETTRA :

- D'améliorer la desserte de la presqu'île en proposant un nouvel itinéraire d'accès aussi bien aux équipements existants qu'aux futures zones à urbaniser,
- De réorienter sur cette voie le trafic poids lourds de la RD 226 et ceux qui accèdent à la presqu'île,
- De transformer la RD 226 en boulevard urbain, avec une conception compatible avec l'urbanisation environnante, et ainsi, rapprocher la zone d'habitat Jean Jaurès du centre de Colombelles,
- De proposer une infrastructure adaptée au trafic de transit A 13/bd périphérique – RD 515/port de Ouistreham,
- D'organiser la desserte de la future base de maintenance éolienne de Courseulles-sur-Mer.

PHASAGE

Il s'articule en 2 temps :

- Phase 1 : section du giratoire Normandial au nouveau giratoire sur la RD 402, d'un montant de 8,7 M€ HT sous maîtrise d'ouvrage départementale (fin 2019).

Pour l'heure, les études techniques sont en cours et l'enquête publique est prévue pour cet été.

- Phase 2 : section nouveau giratoire sur la RD 402 au giratoire RVI, d'un montant de 1,5 M€ HT, sous maîtrise d'ouvrage Caen la mer. Elle sera réalisée ultérieurement en accompagnement du projet de ZAC d'Hérouville-Saint-Clair.

LES TRAVAUX À RÉALISER

L'aménagement du projet de liaison entre la RD 403 au niveau du carrefour giratoire Normandial sur la commune de Colombelles et la RD 402 qui longe le canal sur la presqu'île sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair, comprend :

- Une liaison routière à 2 voies en tracé neuf sur 870 mètres,
- La création d'un giratoire à 3 branches au niveau de la RD 402,
- Un rétablissement routier sur la RD 402,
- La création d'un viaduc de franchissement de l'Orne sur 160 mètres,
- La réalisation de deux ouvrages de rétablissement,
- La réutilisation de la RD 402 existante jusqu'au giratoire RVI.

Le projet sera optimisé de manière à limiter les nuisances sonores à proximité du tracé, en mettant en œuvre des obstacles à la propagation du bruit (merlons et écrans acoustiques).

Des aménagements paysagers (fossés enherbés, engazonnement du giratoire, merlons...) seront également réalisés sur l'ensemble du tracé.

LE PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR (PIM)

Un PIM, c'est quoi ?

La réalisation d'opérations d'aménagement à l'initiative des collectivités s'appuie sur plusieurs types d'outils tels les ZAC. Mais il est apparu nécessaire d'accompagner les mutations urbaines des grandes agglomérations par la création d'un outil intermédiaire, le projet d'intérêt majeur (PIM). En effet, certains projets, par leur taille, leur complexité... nécessitent un degré important de coordination entre collectivités et une visibilité accrue auprès des partenaires privés.

Le Projet d'intérêt majeur (L. 350 -1 à 7 du Code de l'urbanisme) est une contractualisation à vocation opérationnelle permettant une coopération « public-public » (État, communes, EPCI, Conseil départemental, Région...) dans la réalisation de projets structurants.

Les objectifs du projet d'intérêt majeur sont de :

- **Garantir une coordination optimale des acteurs publics** impliqués dans le projet
- **Favoriser la stabilité et la visibilité du projet**
- **Favoriser l'opérationnalité du projet.** Le contrat porte sur la définition du projet à mettre en œuvre, ses objectifs et les conditions de son financement et de sa réalisation.

Contenu et procédure d'élaboration

Les signataires peuvent être l'État, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour les objets relevant des compétences qui leur ont été transférées, la Région, les départements, les établissements publics de l'État et toute société publique locale.

Le projet doit se composer de :

- la présentation du projet, ses objectifs et sa contribution au développement urbain durable du territoire dans lequel il s'insère
- le nombre et le pourcentage de logements sociaux à réaliser dans le cadre du projet
- la stratégie foncière et les modalités de mobilisation des terrains appartenant aux signataires du contrat
- la liste des actions et des opérations d'aménagement, voir des projets d'infrastructures, leurs conditions de mise en œuvre, l'échéancier prévisionnel
- les conditions générales de financement du projet

La procédure

- Initiative : État ou communes/EPCI à fiscalité propre
- Consultation : Le Projet d'intérêt majeur est soumis pour avis au président de la Région, au président du Conseil départemental et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ou en matière de plan local d'urbanisme (dans le cas où ils ne seraient pas signataires). Ces objectifs quantitatifs sont fixés après consultation du comité régional de l'habitat.
- Soumis à une enquête publique.

CAEN PRESQU'ILE, UN PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR NORMAND

Produire un tel projet urbain, en complémentarité et dans la continuité avec les autres polarités et quartiers des villes, nécessite de s'interroger sur l'organisation de la ville, ses mobilités, ses dynamiques, d'anticiper l'évolution des modes de vie. Un travail collectif mené par l'ensemble des parties prenantes du projet favorise une cohérence et un portage local, régional et national.

Le projet d'intérêt majeur permet cette synergie et ce travail transversal. **Initié en juin 2016, il devrait, après une phase d'élaboration et de rédaction en 2017, être signé en 2018 comme une dizaine d'autres seulement en France.**

Reconstruire la ville sur elle-même en évitant l'étalement urbain tout en intégrant la complexité du territoire, voilà l'enjeu du projet Caen Presqu'île. Ce défi permettra de renforcer l'espace métropolitain caennais, de participer de l'attractivité et du rayonnement de l'agglomération tout en gardant l'histoire de ce territoire.

Aujourd'hui, ces enjeux sont partagés par de nombreuses villes, qui ont engagé des projets de réappropriation de leurs friches, et qui ont aussi mis fortement en avant les multiples aménités que permet la proximité de l'eau : Lyon Confluence, l'Île de Nantes, les Bassins à Flots de Bordeaux, les rives de Meurthe à Nancy.

Le PIM : travail en mode projet

La rédaction de ce projet d'intérêt majeur est le fruit d'un travail concerté entre les membres de la SPLA (la Région Normandie, le syndicat mixte des Ports Normands et Associés, la communauté urbaine Caen la mer, les villes de Caen, Hérouville Saint-Clair et Mondeville), l'Etat et les partenaires publics concernés par l'un ou l'autre sujet. On peut ainsi évoquer à titre d'exemples le Conseil Départemental, l'EPFN...

Chaque fiche aborde un sujet et définit une problématique, des objectifs, des actions à mettre en œuvre et les résultats attendus, les acteurs concernés, le phasage et les éléments financiers correspondant.

Les acteurs du PIM, sont des facilitateurs et des parties prenantes du projet. Un intérêt commun, un enjeu collectif et un travail collaboratif qui offrent des moyens mutualisés et optimisés pour un projet.

Le projet d'intérêt majeur traite de différents axes :

- Les aspects fonciers
- Les aspects de logement
- Des aspects opérationnels avec les principes d'aménagement, de résilience, la valorisation de l'environnement naturel, l'énergie, les activités, la mobilité, la communication et le marketing
- Le financement

Les axes prioritaires étudiés sont :

- La stratégie foncière
- La gestion des risques : Dépôts pétroliers, inondation, pollution des sols
- La mobilité favorable aux modes doux
- L'organisation de la mixité des fonctions urbaines et portuaires

Les étapes à venir du projet d'intérêt majeur

- Rédaction des fiches action du PIM : 1^{er} semestre 2017
- Validation du projet de PIM par le COPIL et lancement de l'enquête publique : 2nd semestre 2017
- Approbation du document : 1 semestre 2018

CAEN PRESQU'ÎLE : CALENDRIER 2017

JANVIER - DÉCEMBRE 2017

- Concertations publiques pour la création des opérations d'aménagement et actions d'animations
- Rédaction du projet d'intérêt majeur Caen Presqu'île
- **Formalisation des dossiers de création de zones d'aménagement concerté (ZAC)** des 3 opérations et établissement des bilans financiers. Concrètement, c'est une étape importante des procédures d'urbanisme permettant la création juridique des opérations d'aménagement
- **Rédaction du projet d'intérêt majeur Caen Presqu'île**

ET APRÉS

2018 > 2019

- . Finalisation des études opérationnelles
- . Lancement de la commercialisation pour les premières opérations de promotion immobilière
- . Signature du projet d'intérêt majeur Caen Presqu'île

2021 > 2022

- . Livraison des premiers bâtiments avec installation des premiers habitants sur la presqu'île

LE PAVILLON, LIEU D'APPROPRIATION DU PROJET PAR LE GRAND PUBLIC

10 quai-François-Mitterrand, CAEN

Ouvert du mercredi au dimanche 13h à 19h

lepavillon-caen.com / f Le Pavillon # presqu'île de Caen

Le Pavillon est un lieu dédié à l'architecture, l'urbanisme et le paysage, à l'observation des mutations de nos territoires, à l'accompagnement des projets. Il se veut un lieu ouvert à tous, citoyens-habitants quel que soit leur âge, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages, responsables associatifs, médiateurs, élus, associations.

Par sa programmation, le Pavillon s'attache à apporter des éléments de compréhension, de réflexions sur les enjeux et l'évolution de notre territoire et de notre cadre de vie. Il a aussi une mission d'ouverture sur les réalisations nationales et internationales, sur des réflexions plus globales.

Il s'attache aussi à apporter une lecture pédagogique de ces problématiques contemporaines auprès du jeune public, sur et en dehors du temps scolaire.

C'est dans le cadre de ses missions que le Pavillon a été chargé par la SPLA Caen Presqu'île pour animer l'appropriation du plan guide sur une année auprès du public. Plusieurs temps forts ont été organisés et des rendez-vous de nature différente ont été proposés pour arpenter, parcourir et découvrir ce territoire peu connu, comprendre et débattre du plan guide...

Le programme de rendez-vous se poursuit jusqu'à cet été 2017.

Les actions menées et à venir sur le projet Caen Presqu'île

Le Pavillon accueille l'exposition ***Caen Presqu'île, aujourd'hui et demain, un projet urbain innovant et normand***, jusqu'au 19 mars 2017 (du mercredi au dimanche, 13h-19h).

Cette exposition a été vue par **plus de 2 000 visiteurs à ce jour**. 200 scolaires (8 classes venant de toute l'agglomération) ont ainsi participé à un atelier avec présentation du projet, et pour certains suivie d'un parcours sur la Presqu'île.

Deux temps forts en 2016, en juin et septembre autour d'ateliers, de balades croquées, de soirées à thèmes, de parcours en vélo et en canoë kayak... ont permis rassembler plus de 300 personnes.

Des visites d'entreprises sur le territoire de la Presqu'île et une programmation autour d'atelier maquette pour petits et grands verra le jour au printemps tout comme de nouvelles visites du territoire en vélo et canoë kayak.

Et plus globalement, en 2016, le Pavillon a proposé :

- . 10 expositions
- . 20 rencontres discussions, réunions publiques et soirées
- . 126 ateliers jeune public et familles, scolaires (de la maternelle à l'université), centres d'animation
- . Une vingtaine de parcours

Et a accueilli :

- . 8 600 visiteurs dans les expositions
- . 2 600 participants aux ateliers
- . 13 700 visiteurs au total

Les actions du pavillon se structurent autour de 3 axes :

Renouveler son regard sur son environnement / L'éducation et la sensibilisation au fait urbain

La sensibilisation à son environnement urbain, la capacité à renouveler son regard sur ce qui m'entoure, à comprendre les enjeux de la ville d'aujourd'hui et de demain, ..., sont les ingrédients essentiels de futurs citoyens, acteurs sachant de leur environnement, porteurs du vivre ensemble.

Animer un observatoire permanent des mutations du territoire

La présentation des projets du territoire se fait au Pavillon qui deviendra un pôle de ressources et d'information permanent des projets pour les habitants, pour les professionnels, pour tout un chacun.

Faire voyager Le Pavillon

La réflexion sur le territoire en train de se faire se nourrit de débats, de rencontres, de références extérieures. Inviter des intervenants nationaux et internationaux, installer des expositions de références, organiser des débats sur les enjeux..., contribuent à enrichir notre pratique, à construire ensemble une culture commune, définir un commun.